

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 mai 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MISE EN DÉLIBÉRATION D'UNE MOTION DE DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est entendu que nous aurons tout à l'heure la possibilité de faire plusieurs rappels au Règlement au sujet du projet de loi tendant à mettre en oeuvre l'accord de libre-échange, le projet de loi C-130, et, sauf erreur, ces questions doivent être soulevées avant que la motion de deuxième lecture du projet de loi ne soit mise en discussion.

Je veux m'assurer que, par inadvertance, la motion ne sera pas mise en délibération avant que l'on ait pu invoquer le Règlement au sujet du projet de loi C-130, ce qui empêcherait, à la lumière des divers précédents, de défendre les rappels au Règlement en question.

Je souhaite que le leader parlementaire du gouvernement me garantisse que, en ce qui le concerne, on ne procédera pas de cette façon et je veux être certain que vous-même, monsieur le Président, ferez en sorte que, d'une façon ou d'une autre, la motion de deuxième lecture ne sera pas mise en délibération avant que l'on ait pu débattre les rappels au Règlement en question.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je suis heureux de garantir à mon collègue que nous avons l'intention de tout simplement déclencher le débat sur la recevabilité du projet de loi C-130 si, en fait, mes honorables collègues veulent invoquer le Règlement à cette étape-là, et qu'il n'est pas question que nous mettions en délibération la question elle-même aujourd'hui. Lorsqu'on aura discuté du projet de loi C-130, sur le plan de la procédure, je suppose—même si la décision vous appartient en définitive—que vous voudrez peut-être réserver votre décision pour avoir la possibilité d'examiner les arguments.

Sitôt que le débat, ou la discussion, sera terminé, nous avons l'intention de poursuivre immédiatement le débat sur le projet de loi C-129 tendant à privatiser la société Air Canada. Voilà quels seront les travaux pour aujourd'hui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, si je comprends bien, avant d'en arriver aux *Ordres inscrits au nom du gouvernement*, après en avoir terminé avec les *Affaires courantes*, le leader parlementaire adjoint du gouvernement interviendra, afin de signaler que le gouvernement a

l'intention de présenter le projet de loi C-130, et que c'est à ce moment-là que vous accepterez des interventions au sujet de la recevabilité du projet de loi sous sa forme actuelle.

M. le Président: Je remercie les députés et le ministre d'État (M. Lewis) de leurs remarques. D'abord, en réponse au député de Windsor-Ouest (M. Gray), la présidence doit toujours donner aux députés l'occasion de faire valoir leur point de vue sur la procédure parlementaire. Dans les circonstances, je pense, elle peut au moins s'inspirer des ententes existantes entre le gouvernement et l'opposition. Ceci dit, je m'adresse également au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et au ministre d'État.

À la fin des affaires courantes, nous passerons à l'ordre du jour. Je verrai alors si des députés demandent la parole, comme je m'y attends d'ailleurs. Il conviendrait alors que je donne la parole en premier au député de Windsor-Ouest. Ensuite, ce sera au tour du député de Kamloops—Shuswap, suivi du ministre d'État qui exposera le point de vue du gouvernement à la présidence.

Le ministre d'État a dit, avec raison, qu'il ne voulait pas prédire ma décision: je lui suis reconnaissant de cette marque de courtoisie. Toutefois, je tiens à dire à la Chambre que je n'ai certainement pas l'intention de me prononcer immédiatement. Je préfère étudier très attentivement les arguments qu'on fera valoir plus tard. Les députés peuvent s'attendre que, à moins que les événements ne prennent une tournure extraordinaire, la présidence prenne la question en délibéré et rende sa décision en temps et lieu.

D'après moi, il serait tout à fait inadmissible que la Chambre aborde le débat sur le projet de loi C-130 avant que la Présidence ne se prononce ou, au besoin, qu'elle entende d'autres arguments ou d'autres questions.

• (1110)

Quoi qu'il en soit, je comprends parfaitement bien l'importance que cette mesure revêt pour tous les députés, et je tiens à assurer à tout le monde que la présidence fera preuve de toute la vigilance nécessaire. Il importe cependant aussi que les députés et le public se rendent compte que ce très important débat se déroule d'une façon qui est tout à l'honneur de notre assemblée à la suite d'une entente qui fera en sorte que le débat se déroule dans un climat de civilité, et que l'opposition n'ait pas à craindre que quelque chose arrive de façon impromptue ou qui prenne l'opposition le moins possible. Je suis très conscient de la situation, et je tiens à assurer les députés.